



OFFRE GLI – Garantie Loyers Impayés

Grille de garanties et mode de tarification

Contrat annuel

Taux d'effort maximum de 33 %

Garanties	Montant de garantie	Franchise
Loyers impayés Charges et taxes	Durée illimitée avec un maximum de 70 000 € TTC par sinistre et par lot	Sans
Détériorations immobilières	7 000 € par sinistre et par lot	Sans
Protection juridique du propriétaire bailleur	3 000 € TTC maximum	Seuil d'intervention 230 €
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : taux selon étude personnalisée		
Vacance locative	3 mois de loyer hors charges et taxes	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		
Carence locative	3 mois de loyer hors charges et taxes	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation provisionnelle : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		

Clauses spéciales :

Délai de carence (abrogeable sur étude) : Aucun sinistre survenu dans un délai de 3 mois qui suit la date de mise en garantie du lot, ainsi qu'à chaque changement de locataire, ne pourra faire l'objet d'une prise en charge.



OFFRE GLI – Garantie Loyers Impayés

Grille de garanties
Contrat annuel
Taux d'effort maximum de 35 %

Garanties	Montant de garantie	Franchise
Loyers impayés Charges et taxes	100 % du montant du loyer hors charges et taxes durant 24 mois avec un plafond de 15 000 €	1 mois de loyer hors charges et taxes*
Détériorations immobilières	7 000 € par sinistre et par lot	Sans
Protection juridique du propriétaire bailleur	3 000 € TTC maximum	Seuil d'intervention 230 €
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : taux selon étude personnalisée		
Vacance locative	3 mois de loyer hors charges et taxes plafonnés à 2 500 € par sinistre et par lot	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		
Carence locative	3 mois de loyer hors charges et taxes plafonnés à 2 500 € par sinistre et par lot	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation provisionnelle : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		

Clauses spéciales :

Délai de carence : Aucun sinistre survenu dans un délai de 3 mois qui suit la date de mise en garantie du lot, ainsi qu'à chaque changement de locataire, ne pourra faire l'objet d'une prise en charge.

* Applicable une fois sur la première indemnisation



OFFRE GLI – Garantie Loyers Impayés

Grille de garanties
Contrat annuel
Taux d'effort maximum de 37 %

Garanties	Montant de garantie	Franchise
Loyers impayés Charges et taxes	100 % du montant du loyer hors charges et taxes durant 18 mois avec un plafond de 15 000 €	2 mois de loyer hors charges et taxes*
Détériorations immobilières	7 000 € par sinistre et par lot	Sans
Protection juridique du propriétaire bailleur	3 000 € TTC maximum	Seuil d'intervention 230 €
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : taux selon étude personnalisée		
Vacance locative	3 mois de loyer hors charges et taxes plafonnés à 2 500 € par sinistre et par lot	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		
Carence locative	3 mois de loyer hors charges et taxes plafonnés à 2 500 € par sinistre et par lot	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation provisionnelle : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		

Clauses spéciales :

Délai de carence : Aucun sinistre survenu dans un délai de 4 mois qui suit la date de mise en garantie du lot, ainsi qu'à chaque changement de locataire, ne pourra faire l'objet d'une prise en charge.

Nombre minimum de lots : Un minimum de 20 lots devront obligatoirement être souscrits par contrat.

* Applicable une fois sur la première indemnisation



OFFRE GLI – Garantie Loyers Impayés

Grille de garanties
Contrat annuel
Taux d'effort maximum de 40 %

Garanties	Montant de garantie	Franchise
Loyers impayés Charges et taxes	100 % du montant du loyer hors charges et taxes durant 18 mois avec un plafond de 15 000 €	2 mois de loyer hors charges et taxes*
Détériorations immobilières	7 000 € par sinistre et par lot	Sans
Protection juridique du propriétaire bailleur	3 000 € TTC maximum	Seuil d'intervention 230 €
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : taux selon étude personnalisée		
Vacance locative	3 mois de loyer hors charges et taxes plafonnés à 2 500 € par sinistre et par lot	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation récurrente en pourcentage du quittancement : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		
Carence locative	3 mois de loyer hors charges et taxes plafonnés à 2 500 € par sinistre et par lot	1 mois de loyer hors charges et taxes
Cotisation provisionnelle : contactez le service Souscription, Pertes pécuniaires		

Cluses spéciales :

Délai de carence : Aucun sinistre survenu dans un délai de 6 mois qui suit la date de mise en garantie du lot, ainsi qu'à chaque changement de locataire, ne pourra faire l'objet d'une prise en charge.

Nombre minimum de lots : Un minimum de 20 lots devront obligatoirement être souscrits par contrat.

* Applicable une fois sur la première indemnisation